



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Réf. : SC/NM/2010-01-05

FRANCE TELECOM
6, place d'Alleray
75015 PARIS

A l'attention de Monsieur Olivier BARBEROT
Directeur des ressources Humaines

Paris, le 05 janvier 2010

Objet : Rémunérations

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à porter à votre connaissance ce qui pourrait constituer trois délits d'entrave caractérisés, pour refus de répondre à une douzaine de questions de Délégués du Personnel en octobre, puis en novembre et en décembre 2009, dans trois entités différentes (VMF, SCE/DIS, et Fonctions Supports/services partagés Gentilly).

Malgré une lettre de l'Inspection du Travail du 16 novembre dernier envoyée à Laurent ZYLBERBERG, le refus de répondre a continué en Décembre sur les mêmes questions déjà posées en Octobre et Novembre.

Toutes ces questions concernaient des anomalies dans le calcul de certains éléments de rémunération (Intéressement, Congés Payés, Cotisations retraite, application accord CFC, etc).

Si en Janvier, les responsables RH refusent de fournir les réponses à nos questions, nous serons obligés de considérer qu'ils entravent le fonctionnement des Délégués du Personnel et de faire valoir les droits de nos représentants devant les autorités judiciaires compétentes, quitte à mettre en cause leurs responsabilités pénales.

Pour autant, il nous semble évident que le refus est organisé et coordonné par les équipes de Monsieur Chenu, qui ont seuls connaissance des réponses.

Cette attitude est puérite et irresponsable. Et ce, d'autant plus notre détermination à obtenir in fine les réponses devant les tribunaux est entière.

De plus, je vous informe que nous avons fait expertiser la mise en œuvre dans la paye de cinq accords d'entreprise (CFC, Intéressement, Participation, Accord pour tous et Retraite supplémentaire). Ces expertises sont particulièrement accablantes. Il apparait que leur mise en œuvre actuelle fait perdre des dizaines de millions d'euros aux personnels.

.../...

Nous avons communiqué ces expertises à Monsieur GUÉGUEN, il y a maintenant plus de deux mois. Après avoir tout rejeté en bloc, il semble que les services juridiques aient analysé les documents et récemment rendu leurs conclusions.

Nous espérons qu'une lecture attentive de ces conclusions vous permettra de reconnaître vos erreurs et de mettre en place les correctifs qui rendront ainsi inutiles les cinq assignations devant le TGI que nous sommes en train de préparer.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.



Sébastien CROZIER
Président



Pierre MORVILLE
Délégué Syndical Central

Copie : Inspection du Travail
Madame CATALA
46-52 rue Albert
75640 PARIS CEDEX 13

PJ :
Courrier envoyé à M Zylberberg
Réponses aux DP de VMF, SCE/DIS, et Fonctions Supports/services partagés Gentilly
Nos expertises